

ORDONNANCE

Nous, **Marc SALAUN**, Président du Tribunal de Commerce de Bordeaux,
Assisté d'**Emilie ZAKY** Greffier assermenté,

Vu le rapport du Juge-Commissaire,
Vu les articles L621-7, L621-9, R621-17 et R631-16 du code de commerce,

Par jugement en date du 07 Août 2025, le Tribunal de Commerce de Bordeaux a prononcé l'ouverture de la procédure de Liquidation Judiciaire Simplifiée de la société ALIENOR CONTRACTING SAS, identifiée sous le n° 824 061 519 (2019B5668) au RCS de Bordeaux, dont le siège social est situé à PESSION (33600), 4 allée de la crabette, y exerçant une activité de conception, ingénierie, études, maîtrise d'œuvre pour la construction et la promotion immobilière, nommé la SELARL EKIP', Mandataire Judiciaire et Monsieur Monsieur Eric GROISILLIER, Juge-Commissaire et Christophe LATASTE, Juge-Commissaire suppléant,

Par requête en date du 08 Août 2025, la SELARL EKIP', sollicite son remplacement,

Dans son rapport en date du 1^{er} Octobre 2025, Monsieur Eric GROISILLIER, Juge-Commissaire sollicite le remplacement de la SELARL EKIP',

La SELARL EKIP' soulève que la société ALIENOR CONTRACTING SAS est détenue à 100% par la société GROUPE ALIENOR, groupe qui fait l'objet d'une restructuration globale, dont 2 filles sont en procédure collective dont la SCP SILVESTRI-BAUJET est le Mandataire Judiciaire,

Pour une bonne administration de la justice, il apparaît donc opportun de désigner la SCP SILVESTRI-BAUJET, Liquidateur Judiciaire de la société ALIENOR CONTRACTING SAS,

Nous nommerons donc la SCP SILVESTRI-BAUJET Liquidateur Judiciaire, en remplacement de la SELARL EKIP', dans le cadre de la liquidation judiciaire de la société ALIENOR CONTRACTING SAS et Monsieur Christophe LATASTE, Juge-commissaire, en remplacement de Monsieur Eric GROISILLIER et Monsieur Eric GROISILLIER, Juge-commissaire suppléant en remplacement de Monsieur Christophe LATASTE,

Les dépens seront employés en frais privilégiés de procédure.

PAR CES MOTIFS

NOMMONS la SCP SILVESTRI-BAUJET Liquidateur Judiciaire, en remplacement de la SELARL EKIP', dans le cadre de la liquidation judiciaire de la société ALIENOR CONTRACTING SAS et Monsieur Christophe LATASTE, Juge-commissaire, en remplacement de Monsieur Eric GROISILLIER et Monsieur Eric GROISILLIER, Juge-commissaire suppléant en remplacement de Monsieur Christophe LATASTE,

ORDONNONS les dépens en frais privilégiés de procédure,

Fait et Ordonné en Notre Cabinet au Tribunal de Commerce de Bordeaux, Palais de la Bourse, le **TREIZE OCTOBRE DEUX MILLE VINGT CINQ**.

